



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

épidémies

Question écrite n° 72227

Texte de la question

L'échinococcose alvéolaire est une maladie grave du foie que le renard transmet à l'homme et qui tue chaque année dix personnes en France. Elle reste limitée à l'est du pays. Or, l'on constate une prolifération des renards dans le Nord, expliquée en partie par l'efficacité de la lutte contre la rage, et leur rapprochement des zones urbaines dans cette région. M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de pratiquer des analyses sur les renards, connaître le taux de contamination et ainsi, évaluer les risques de transmission à l'homme et ce, afin d'éviter une épidémie de cette redoutable maladie qui met dix ans à se déclarer durant lesquels l'infection aura tout le temps de s'étendre et de contaminer en nombre. Il lui demande en conséquence de faire procéder à des tests de dépistage sur les renards dans le Nord comme il est pratiqué dans les autres régions, par principe de précaution.

Texte de la réponse

L'échinococcose alvéolaire est due à un tænia du renard, appelé *Echinococcus multilocularis*, qui affecte également les chiens et les chats, dont le cycle fait intervenir des petits rongeurs, notamment les campagnoles. L'homme est accidentellement infesté en avalant les oeufs du parasite, présents en grand nombre dans les selles et sur les poils des renards, chiens ou chats qui peuvent souiller les fruits et les légumes. La colonisation du foie par les larves du parasite provoque une maladie grave qui évolue à bas bruit pendant de longues années puis provoque des troubles irréversibles. Elle nécessite un traitement à vie ou une cure chirurgicale lourde dont le résultat reste aléatoire. En France, les zones d'endémie sont limitées à la Franche-Comté et, dans une moindre mesure, au Massif-Central. Le nombre de cas recensés, s'il a doublé en dix ans, du fait essentiellement d'un meilleur dépistage, reste très faible, de l'ordre de 5 à 10 cas pour 100 000 habitants. Toutefois, ce nombre pourrait augmenter du fait de l'accroissement de la population de renards, désormais épargnés par la rage dont la France est indemne depuis deux ans. L'ensemble de ces éléments a conduit le ministère chargé de la santé et l'institut de veille sanitaire à retenir l'échinococcose alvéolaire comme devant faire l'objet d'une amélioration de la surveillance et de l'information. De ce fait, le recueil de données françaises sur les cas humains (Franc-EchinoReg) créé en Franche-Comté en 1997, va être intensifié, en lien avec le réseau européen correspondant (EurEchinoReg). Parallèlement, sont mises en place des études pour évaluer le portage du parasite par les renards, ainsi que par les chiens et les chats (projet Echinorisk). Ces actions s'accompagnent d'une information de la population sur les risques encourus et les précautions à prendre dans les zones d'endémie. Cette information est possible sur le site Internet du ministère depuis le mois de juillet 2001. Il est rappelé, dans les zones concernées, de ne pas consommer des baies sauvages, de porter des gants pour les travaux en plein air, de se laver les mains après ces travaux ou après avoir toiletté son animal de compagnie et de cuire les aliments provenant des champs, des bois ou des jardins accessibles aux renards. D'autres mesures peuvent être préconisées, comme la vermifugation régulière des animaux domestiques, et la clôture des jardins potagers. Pour poursuivre cette action d'information du grand public, une brochure sur l'échinococcose alvéolaire sera prochainement élaborée et diffusée par les services déconcentrés du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72227

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 424

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1599